

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Sécheresse 2018 Les producteurs de L'Islet s'adressent maintenant au Protecteur du citoyen

Saint-Pamphile, le 11 juin 2019 - Déçus de ne pas avoir été dédommagés à la hauteur des pertes subies l'an dernier, et ce, malgré leurs nombreuses démarches, un collectif d'une vingtaine de producteurs agricoles du sud de la MRC de L'Islet s'en remettent maintenant au Protecteur du citoyen.

Plusieurs de ces producteurs ainsi que des représentants locaux et régionaux de l'Union des producteurs agricoles s'étaient donné rendez-vous aujourd'hui à la Ferme Pamphily de Saint-Pamphile, pour un point de presse. Le collectif de producteurs a alors déploré une récente réponse négative de La Financière agricole du Québec (FADQ), qui leur apprenait qu'aucun ajustement ne serait apporté à l'indemnité reçue dans le cadre du programme d'assurance récolte foin pour la récolte 2018.

« Tout le monde sait à quel point les impacts de la sécheresse de l'été dernier ont été catastrophiques pour les récoltes de fourrages. Les producteurs s'attendent en toute légitimité à ce que la FADQ couvre une grande partie de leurs pertes lorsque surviennent des événements climatiques d'importance comme celui-là », affirmait le président du Syndicat de l'UPA de L'Islet, M. Steve Pelletier.

Le groupe de producteurs touchés a même fait appel à une agroéconomiste pour démontrer que les compensations sont loin d'être à la hauteur des pertes. « Les données économiques colligées par cette experte démontrent que les dommages subis sur les entreprises de l'ensemble du territoire de la MRC de L'Islet sont similaires, tandis que les indemnités du secteur Sud de la MRC ne sont aucunement comparables avec celles du Nord et de MRC voisines. Les résultats de la ferme-témoin font état de diminutions de rendements – donc de pertes – tout à fait comparables à celles que nos producteurs ont subies chez eux », d'ajouter M. Pelletier.

Ces producteurs déplorent que les taux de perte calculés dans leur dossier ne reflètent pas les pertes réelles encourues. « Le montant de compensation versé par la FADQ est nettement insuffisant pour couvrir adéquatement mes pertes de foin au-delà de la franchise que je dois assumer », d'indiquer M. Gérald Jalbert, propriétaire de la Ferme Pamphily où se déroulait le point de presse.

Les producteurs estiment que la FADQ calcule ses compensations à partir de données météorologiques inadaptées à des secteurs comme le leur. « Dans L'Islet-Sud, les précipitations sont compilées à partir du 1^{er} mai. Comme mes champs sont encore gelés ou parfois même enneigés durant les premières semaines de mai, ces pluies n'ont aucun effet sur la croissance des plantes fourragères », précisait M. Raymond Leblanc, producteur agricole de Saint-Pamphile. Mentionnons aussi que le nombre de stations météorologiques a malheureusement diminué dans le secteur avec les années, ce qui a un effet sur l'exactitude des données sur lesquelles la FADQ calcule ses indemnités.

Appuyés par leur Syndicat de l'UPA de L'Islet, ces producteurs mènent depuis l'automne diverses démarches pour faire valoir leur droit à être justement compensés. Les représentants de la FADQ ont été rencontrés à plusieurs reprises, mais ces derniers leur confirmaient récemment qu'il n'y aura aucun changement quant aux compensations versées. C'est pourquoi le groupe de producteurs s'adresse désormais au Protecteur du citoyen, qui est spécifiquement mandaté à recevoir les plaintes à l'égard des services publics.

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches supporte également ces producteurs dans leurs démarches. Son président, M. James Allen, a déclaré : « Il est clair pour nous que les méthodes de calculs pour les compensations des programmes d'assurances doivent être revues pour mieux tenir compte de la réalité. Un élément qui améliorerait la situation serait de mieux tenir compte des périodes de croissance de la plante et de la zone climatique. »

« Certains paramètres doivent être ajustés. Supposons qu'une plante quelconque a besoin d'une quantité X de pluie en 60 jours pour une croissance optimale et pour éviter l'état de sécheresse. Imaginons ensuite qu'il ne pleut pas durant les 50 premiers jours et que cette quantité X tombe toute durant les derniers jours ; il serait évidemment trop tard et la plante serait déjà morte. Pourtant, selon les critères de la FADQ, la plante aurait eu la quantité de pluie dont elle avait besoin et il n'y aurait pas eu de sécheresse. Bref, les modalités doivent être révisées en profondeur », de conclure M. Allen.

www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca

- 30 -

Source :
Frédéric Poulin
Responsable des communications
Fédération de l'UPA de la
Chaudière-Appalaches
fpoulin@upa.qc.ca
2550, 127^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
418 228-5588 – 1 888-938-3872
chaudiere-appalaches.upa.qc.ca

